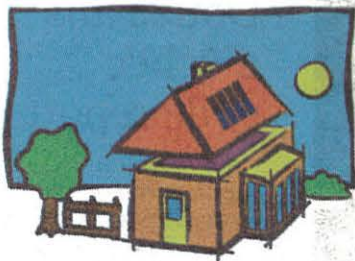


Attaque de requin :
le surfeur témoigne



Gedimat

Des fondations aux finitions



51, rue Auer - Ducos - Tél. 25 98 84
gedimat.noumea@gedimat.nc

Report de la TGC, au Congrès de décider

2-3

DÉLINQUANCE 4

Le dispensaire
de Ouégoa
fermé

LOISIRS 10 et 16

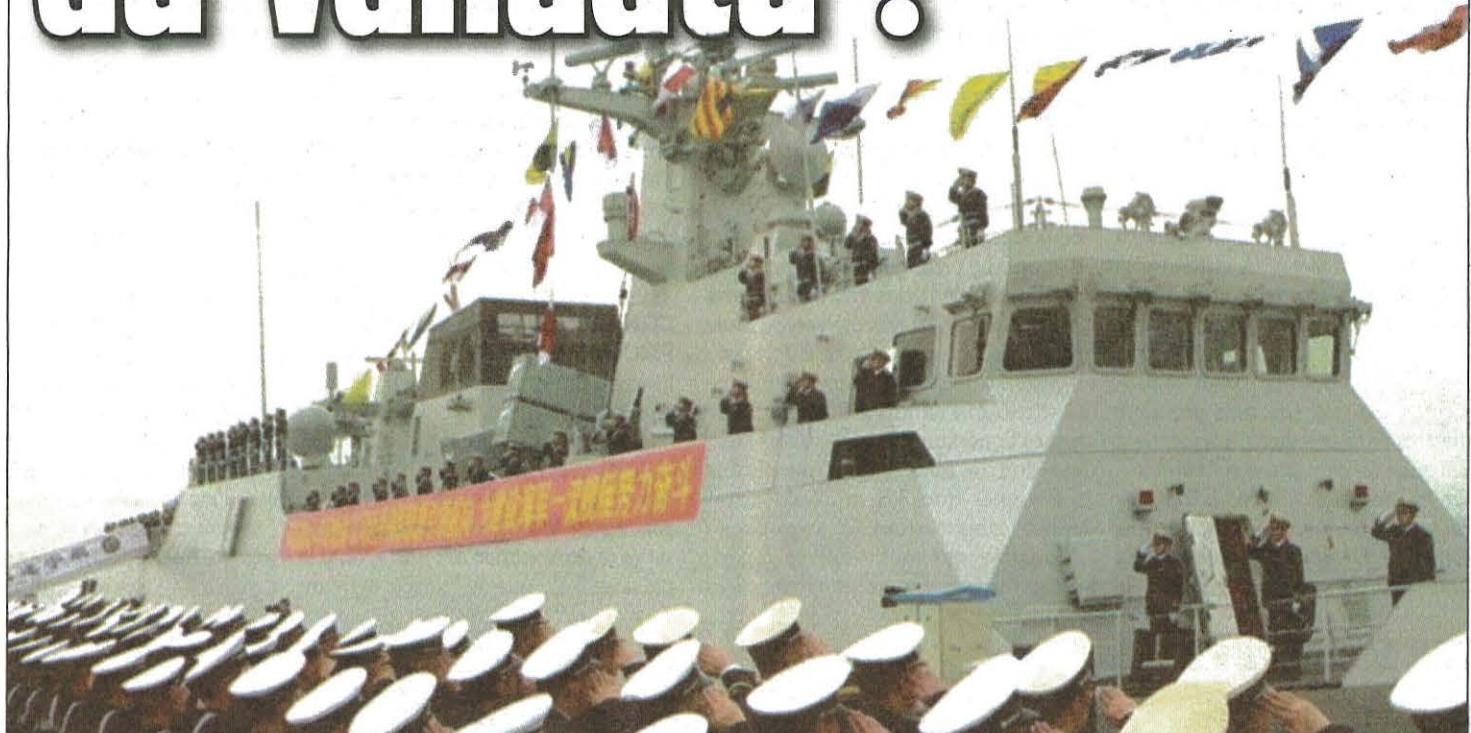
Reportage
au cœur des
centres aérés

ANSE-VATA 12

240 nouveaux
éclairages le
long de la plage

SANTÉ 7

Une base chinoise au Vanuatu ?



Le gouvernement propose

POLITIQUE. L'avant-projet de loi voté hier propose de repousser l'entrée en vigueur de la TGC à taux pleins de juillet 2018 au 1^{er} janvier 2019. Reporter pour « réussir », ou adopter pour « en finir » : ce sera au Congrès de choisir.

Cela n'est une surprise pour personne, si ce n'est les contribuables. Alors que les discussions sur un report de la mise en vigueur de la TGC à taux pleins animent les couloirs des institutions, **organisations patronales** ou syndicales depuis des semaines, le gouvernement a sauté le pas, hier. Un avant-projet de loi prévoyant de repousser l'application de la réforme au 1^{er} janvier 2019 a été adopté, sans unanimité.

Le texte doit passer par le Conseil d'État, prié de raccourcir ses délais, avant d'arriver, courant mai, au Congrès, qui ne tardera pas à l'étudier. Car le temps presse : au terme de la loi votée en 2016 c'est au 1^{er} juillet que la Taxe générale à la consommation doit remplacer sept taxes et droits d'imports. Sans vote, 51 milliards de francs de fiscalité indirecte disparaîtront à cette date, « **et il faudra alors bien adopter les taux définitifs et lancer la réforme** ». Aux élus, donc, de décider.

JUILLET ? POSSIBLE, EN « CONDITIONS DÉGRADÉES »

La TGC dans moins de trois mois ? Pour le Medef et l'Intersyndicale cela reste la perspective : « **reporter, c'est enterrer** », répètent-ils d'une seule voix. « **C'est toujours possible, reconnaît Philippe Germain**. Je ne m'y opposerai pas si c'est le choix du Congrès. Mais il s'agira d'une entrée en application en conditions dégradées ». À entendre le président du gouvernement, il a fallu attendre que « **la marche à blanc confirme que les taux pleins permettraient le rendement fiscal nécessaire** » pour se prononcer. C'est fait. Les trois premiers trimestres de taux réduits indiqueront aussi que « **les entreprises sont prêtes** », l'administration saluant un « **bon civisme fiscal** ». « **Mais la question est aussi de savoir si les conditions économiques du basculement sont réunies**, reprend le



PHOTO JULIEN CINIÈRE

« Il faut s'offrir un peu plus de temps pour être sûr de réussir » a plaidé Philippe Germain. Le texte a été adopté malgré l'abstention des représentants du Rassemblement - LR et et le vote « contre » de Christopher Gygès.

président. Pour moi, la réponse est « non ».

Pour l'exécutif, qui propose la date du 1^{er} janvier 2019, mais évoque « **pourquoi pas** » aussi celle du 1^{er} octobre 2018, deux sujets bloquent. Celui des stocks, d'abord. Le texte qui doit organiser le remboursement des taxes d'imports (voir encadré) n'a pas été voté. « **Et ne pourra pas l'être à temps pour le 1^{er} juillet : il reste du travail** », précise Philippe Germain qui chiffre à 8 milliards de francs l'opération. La marche à blanc, qui doit la financer, n'aura permis d'épargner que 3,5 milliards avant juillet. Mais surtout, c'est le risque d'inflation qui motiverait ce report. « **Les Calédoniens ne comprendraient**

pas qu'on ait travaillé tant d'années pour avoir une réforme qui augmente les prix plutôt que de les baisser », martèle Philippe Germain, qui rappelle que cette « TVA calédonienne » est portée depuis une décennie par le mouvement contre la vie chère.

CONTRE LA HAUSSE DES PRIX, LE CONTRÔLE ?

Mais qu'est-ce qui peut bien changer en six mois ? Rien, répondent les **partenaires sociaux, pour qui les négociations sur la compétitivité « n'avanceront plus »**. « **C'est un cas de figure pour lequel le Congrès a prévu un travail sur la réglementation des prix** », note le président. Retour de l'article 19, tant

débatu en 2016 ? Les syndicats, qui l'ont emporté de haute lutte, demandent son application, **le patronat exige sa suppression et plaide « la confiance dans les entreprises »**. L'exécutif, lui, craint que ce contrôle des taux de marge, difficile à appliquer, n'engendre de la « casse » dans certains secteurs. « **On est tous au pied du mur, pointe Philippe Germain, qui plaide pour un mécanisme de contrôle « acceptable » par tous. Oui, il faut faire passer la réforme pendant la mandature, tout le monde la veut et on s'y est engagé. Mais ça n'est pas la date de la réforme qui compte, c'est sa réussite** ».

Charlie René, Yann Manguet et Philippe Frédière

Douze ans d'échec et de report

L'histoire politique de la « TVA calédonienne » appelle les partenaires sociaux à la méfiance. Dès 2005, Didier Leroux, membre du gouvernement Thémereau, échauffe un projet qui remplace les droits d'entrée par une taxe sur la valeur ajoutée à taux unique. Le texte rencontre l'hostilité de la Finc, présidée par Philippe Germain, et est enterré avant son arrivée au Congrès en 2006. Nouvelles tentatives en 2012 puis en 2014 avec la taxe générale sur les activités (TGA) d'Harold Martin et Sonia Backès. La dernière mouture est mise au vote au Congrès le 17 janvier 2014. Calédonie ensemble dénonce un projet inflationniste. Voix « pour » : zéro, du jamais-vu. L'approche des provinciales a pesé. Mais le mouvement Vie Chère insiste et la réforme, aussi soutenue par le Medef, est préconisée par nombre de rapports (Syndex, Wasmer, Lieb...). En août 2014, la TGC, qui remplace sept taxes, dont la TSS, la TGI, et les droits d'imports, est inscrite dans l'agenda partagé. Objectif : une application en 2016 en même temps que des mesures de compétitivité. Les négociations durent : en septembre 2016, le Congrès finit par voter le texte pour une application au 1^{er} juillet 2018.

LES RÉACTIONS

Christopher Gygès « C'est un prétexte »

« Les conditions sont réunies pour lancer la TGC » estime le membre du gouvernement des Républicains calédoniens, le seul à avoir voté contre l'avant-projet de loi de Philippe Germain. « **Le rendement de la taxe est bon, il correspond à ce qui était escompté. Même chose pour le civisme fiscal. Les entreprises ont joué le jeu lors de la marche à blanc, enfin les Calédoniens paient depuis un an plus cher leurs achats pour permettre à la TGC d'être mise en œuvre. Les partenaires sociaux sont favorables à une mise en route au 1^{er} juillet, ce qui veut dire qu'il y a un large consensus** ».

Aux yeux de Christopher Gygès, le report de cette taxe au 1^{er} janvier 2019 est suspect. « **La Calédonie doit se débarrasser de ce mille-feuilles de taxes à l'entrée qui concourent à la cherté de la vie et dont certaines sont inflationnistes. La question des stocks aurait dû être réglée depuis longtemps. Je considère que l'on arrive à un moment où tous les prétextes sont bons pour retarder cette réforme** ».



Jean-Louis d'Anglebermes « Une mesure de précaution »

« Cet avant-projet de loi est une mesure de précaution » selon le vice-président UC du gouvernement. « **Avec l'actuelle loi du pays sur la TGC, les taxes existantes vont tomber automatiquement au 1^{er} juillet. Il faut se réserver la possibilité de les prolonger si la mise en œuvre de la TGC pose une difficulté à cette date** ».

« **En pratique, ce sont les élus du Congrès qui choisiront la date effective de l'entrée en vigueur de la TGC. Ils pourront très bien maintenir le 1^{er} juillet, ou différer de deux, trois ou six mois** ».

« **Nous savons à l'heure actuelle que la TGC remplira ses objectifs en termes de rendement. Les entreprises jouent le jeu du recouvrement, mais il y a un problème de remboursement des taxes qui auront déjà été payées sur les stocks. Et les contrats de compétitivité ne sont pas en place. Pour notre part, nous considérons que Philippe Germain est à la manœuvre sur ce projet et qu'il faut lui donner la chance d'aboutir dans de bonnes conditions** ».



Daniel Ochida « Nous avons des doutes »

« **D'abord, nous ne sommes pas favorables à un report. Ensuite, la date du 1^{er} janvier tombe très mal car c'est la période de l'année où les stocks sont au plus haut**, prévient Daniel Ochida, président du Medef. **Ce n'est vraiment pas le bon moment pour arrêter un système de taxes à l'entrée, introduire une TGC et organiser des remboursements sur des stocks doublement taxés** ».

« **Nous avons fait valoir cette difficulté à Philippe Germain et il sort tout de même un projet visant cette date. Franchement nous sommes très étonnés. Je crains que ce nouveau report soit le début d'un enterrement de première classe** ».

« **S'agissant du problème des stocks, il y a des solutions envisageables pour éviter les dérapages inflationnistes. Mais si l'on part du principe que les entrepreneurs sont des voleurs, on n'arrivera à rien. Cette réforme, nous la voulons et nous voulons qu'elle réussisse. Mais nous avons des doutes sur les intentions du gouvernement** ».



David Meyer « Risque d'enterrement »

« **Nous avons toujours été pour le respect du calendrier** », rappelle David Meyer, secrétaire général de la Fédération des fonctionnaires et membre de l'Intersyndicale contre la vie chère. « **Il faut mettre en œuvre la TGC au 1^{er} juillet. La décaler au 1^{er} janvier 2019, d'abord, ça fait courir six mois de plus la marche à blanc, soit jusqu'à 1 % de taxe supplémentaire qui pèse sur les prix d'achat que supportent les Calédoniens** ».

« **Ensuite, tout le monde sait que le 1^{er} janvier, les politiques seront déjà en campagne pour les provinciales. Est-ce qu'ils auront vraiment envie de faire passer une telle réforme ? En cas de report, il y a un vrai risque que la TGC soit encore une fois enterrée. Enfin, qu'est-ce qui va changer en six mois ? Il n'y aura pas d'avancées sur les négociations sur la compétitivité, le patronat dit qu'il est allé au bout de ce qu'il peut faire. Sauf si le gouvernement tranche, passe en force là-dessus, ce qui n'a pas l'air d'être son intention** ».



le report de la TGC

Les avis nuancés des entreprises

Application de la TGC la plus proche, ou report bienvenu... Le monde des entreprises affiche un sentiment tout en nuances.

« La TGC a été votée, c'est décidé, il faut y aller ! » Ce chef d'une grande entreprise apprécie avec modération ce probable report de la Taxe générale sur la consommation dans sa version finale. Tout d'abord pour une question de principe. A l'origine, « la TGC a été "vendue" pour faire baisser les prix. Or, aujourd'hui, les dispositions ne font qu'augmenter les prix et les charges ». Est ici pointée l'actuelle période de tests et de familiarisation avec des taux réduits appliqués sur la fiscalité existante. Une marche à blanc dont l'arrêt était prévu au 1^{er} juillet. « Si elle a vocation à perdurer, c'est "illégal", car c'est une taxe supplémen-



PHOTO ARCHIVES LNC

Les entreprises sont prêtes à passer le cap TGC, selon des patrons. D'autres dirigeants veulent finaliser des accords.

taire », relève ce patron qui ajoute un argument en faveur d'une proche application de la TGC. Selon ce chef d'équipe, et l'avis est parfois entendu aussi auprès de confrères, le montant du remboursement des

taxes présentes dans les stocks ne peut être établi avec précision. Pour une raison simple : ces stocks varient d'un mois à l'autre. « On ne peut donc pas repousser la réforme ad vitam æternam ».

Appliquer la TGC certes, toutefois « le report est une sage décision » nuance Chérifa Linossier. Car, d'après la présidente de la Confédération des PME de Nouvelle-Calédonie, « si nous ne finalisons pas les accords de compétitivité des filières et de compétitivité sociale, le risque inflationniste est très très élevé, c'est certain ». D'ailleurs, « ça l'est déjà ».

Ce temps supplémentaire, c'est-à-dire potentiellement au-delà du 1^{er} juillet, doit être utilisé pour « travailler correctement » et favoriser « les efforts collectifs, réunir les vrais acteurs autour de la table ». Afin notamment, souligne Chérifa Linossier, d'« établir le calcul du remboursement des taxes sur les stocks ». Tous les outils doivent être consolidés pour atteindre le but premier de la réforme : transparence et baisse des prix.

Les consommateurs expriment des attentes



PHOTO ARCHIVES LNC

Quels sont les avantages tirés de la TGC ? Telle est la seule question, ou presque, que se posent les Calédoniens.

L'UFC-Que Choisir plaide pour un contrôle des prix.

Située aux premières loges des marchés, l'association locale de défense des consommateurs UFC-Que Choisir de Nouvelle-Calédonie milite pour la mise en musique d'un dispositif : « le contrôle des prix » qui « permet d'avoir une meilleure compréhension d'un nouveau système », en l'occurrence ici, la TGC, appuie la présidente Luce Lorenzin. « Le gouvernement devra avoir les moyens d'intervenir rapidement s'il y a un dérapage des prix ». La forme de la mesure voulue dans certains secteurs - pouvant s'étendre

d'un gel des tarifs à un contrôle des marges - n'est pas déterminée, « il faut en discuter ». En clair, constate Luce Lorenzin, « il y a des difficultés » à l'image de la flambée des prix sur les étales des fruits et légumes, « mais des solutions existent ». Les consommateurs eux constatent. D'une part, l'inflation. D'autre part, la promesse d'une réforme qui a du mal à être tenue, pour diverses raisons, tant techniques, qu'économiques et politiques. Les années d'échecs de la TVA calédonienne pourraient alors déboucher sur la perte de toute croyance dans les vertus d'une réforme d'ampleur.

Les informaticiens « dans le flou »

Les sociétés d'informatique, énormément sollicitées, attendent du gouvernement une plus grande visibilité sur l'application de la TGC dans son régime définitif.

Ce report proposé de la Taxe générale sur la consommation, « ce n'est pas un mal » juge un informaticien, quelques minutes après l'annonce du gouvernement en Baie-de-la-Moselle. Car son équipe, spécialisée dans la conception de logiciels de gestion sur-mesure, reste « complètement dans le flou » quant à l'entrée en vigueur de la TGC dans son régime définitif, avec des taux « pleins ». Et ce, même si « l'actuelle expérience des taux marginaux nous aide ». Malgré des mois de travaux et d'échanges avec les clients, des écueils demeurent, à entendre ces professionnels. Or, cette épineuse question informatique est bel et bien un point clé dans la

réussite de la révolution fiscale. Tout d'abord, « nous n'avons pas assez d'informations » sur les critères de remboursement des taxes présentes dans les stocks. Autrement dit, les règles de gestion à intégrer dans les logiciels fournis ensuite aux entreprises manquent à l'appel. « Remboursement sur le chiffre d'affaires, documents à présenter, mode de calcul... des éclaircissements sont attendus ». Pour un développeur de la place, une équation est évidente, « plus on reçoit les règles définitives tardivement, plus on prend le risque qu'à un moment donné les entreprises ne puissent plus répondre ».

Des informaticiens isolent volontiers un deuxième souci dans cette phase complexe de l'introduction de la taxe générale sur la consommation dans les systèmes informatiques des sociétés : « il nous manque des textes, et surtout des textes

compréhensibles ». Un regret est d'ailleurs émis. « L'absence d'intermédiaire, entre le gouvernement et les sociétés d'informatique afin d'avoir un discours adapté, pèse vraiment. C'est alors à nous d'aller chercher de l'information ».

De l'avis d'un technicien, sur un plan purement pratique, des entreprises comptant entre leurs murs des dizaines de milliers d'articles, peuvent rencontrer des difficultés si la TGC à taux « pleins » entre en vigueur le 1^{er} juillet prochain.

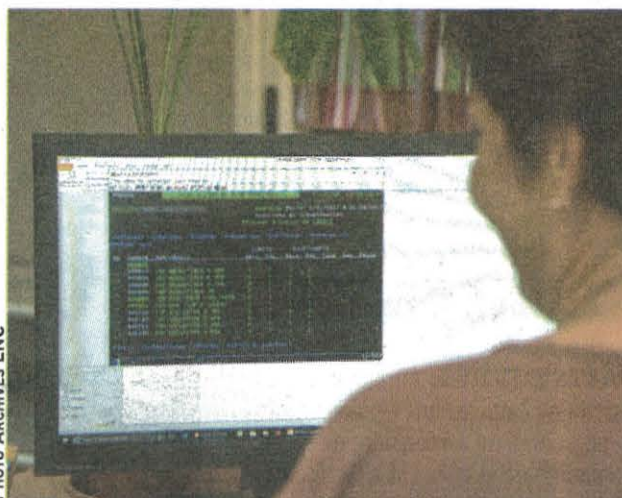


PHOTO ARCHIVES LNC

L'obtention des règles de gestion définitives pour l'application de la TGC reste compliquée selon les informaticiens.

Stocks : quelle mécanique ?

Le remboursement des taxes dans les stocks constitue un enjeu dans l'enjeu TGC.

Tous les stocks de marchandises, jusqu'au moment de la bascule aux taux définitifs, auront supporté les taxes douanières, ces impôts voués à être supprimés dans le futur. Les mêmes produits, lors de leur mise en vente, vont être soumis à la TGC, la taxe générale sur la consommation. Un effet de double taxation est donc indéniable, s'il n'y a pas de mesure spécifique. Un remboursement des

taxes présentes dans les stocks est alors prévu, au regard de la loi du pays de septembre 2016. La formule de ce calcul complexe n'est pas encore arrêtée. Or, à la lecture du texte voté il y a moins de deux ans, les modalités de ces remboursements devaient être précisées par une loi du pays dont le projet aurait dû être présenté au Congrès avant la fin de l'année 2016. Plus d'un an de retard donc. Le rendement de la « marche à blanc » est fléché et doit alimenter un fonds destiné à rembourser justement ce crédit d'impôts sur les stocks.